Lecture est donnée de la communication suivante adressée à la Société :

NOTE SUR UNE BANDE D'ÉCORCE ENGAGÉE ENTRE DES COUCHES LIGNEUSES,
par **M. Ch. ROYER.**

Saint-Remy (Côte-d'Or), 12 juillet 1866.

J'ai rencontré le 7 mai 1866, parmi des Peupliers de Virginie (*Populus virginiana* Desf.), sur les talus du canal de Bourgogne, l'un d'eux offrant la particularité suivante :

A quelques centimètres au-dessus du sol, le tronc était écorcé circulairement sur une hauteur de 40 centimètres. Cette blessure datait de plusieurs années, et cependant l'arbre avait une végétation aussi belle que celle de ses voisins. Je recherchai donc ce qui lui avait permis de vivre en de telles conditions, car il aurait dû périr l'année même de la blessure ou l'année suivante.

Je trouvai d'abord au milieu de l'herbe un petit rameau de 60 centimètres de longueur, adventif sur une racine affleurant le sol. Comme ce rameau eût été insuffisant pour fournir la séve descendante nécessaire aux racines d'un arbre mesurant $1^m,15$ de circonférence, et comme d'ailleurs la grosseur du tronc immédiatement au-dessus de la plaie n'indiquait pas en ce point une notable accumulation de séve descendante, j'examinai s'il n'existait pas pour cette séve quelque voie de communication entre le tronc et les racines.

L'écorcement a eu lieu à des époques successives. Une première plaie remontant au moins à une quinzaine d'années avait mis à nu la moitié à peu près du pourtour du tronc. Autour de cette vaste plaie s'était formé un bourrelet ligneux réparateur, dont les lèvres, quoique s'étant beaucoup avancées sur la partie dénudée, laissaient encore à découvert un espace de 20 centimètres, qui les séparait. Une seconde plaie, ne datant que de huit à dix ans, avait privé de son écorce le reste du pourtour du tronc et aussi le bourrelet produit par les lèvres de la première plaie. Mais je crus remarquer de l'écorce engagée entre le bourrelet de gauche et la partie qu'il avait recouverte. J'entaillai le bourrelet en ce point et je constatai qu'il était muni à sa face interne d'une véritable écorce interposée entre lui-même et le bois primitivement dénudé. Cette bande d'écorce avait une largeur de 14 centimètres. Sur les 7 centimètres les plus intérieurs, elle était morte et en voie de décomposition ; mais sur les 7 autres, c'est-à-dire sur ceux qui se rapprochaient du bord externe, elle était parfaitement saine et vivante. Le bourrelet ligneux qui la recouvrait avait une épaisseur de 4 centimètres. L'une des lèvres du bourrelet, en s'étendant sur la plaie qu'elle avait recouverte en partie, avait donc emprisonné l'écorce de sa face interne. L'autre lèvre ne présentait pas

ce phénomène, et d'ailleurs s'était beaucoup moins avancée sur le bois dénudé.

Ce cas offre donc un tronc de $1^m,15$ de circonférence, qui avait subi depuis plusieurs années un écorcement circulaire complet; mais la végétation n'en paraissait pas souffrir, car il recélait dans son bois, à une profondeur de 4 centimètres, une bande d'écorce vivante, de 7 centimètres de largeur.

M. le Président donne lecture de l'extrait suivant d'une lettre qui lui a été adressée par M. Ardoino :

LETTRE DE **M. Honoré ARDOINO.**

Menton, 18 juillet 1866.

....Je m'occupe depuis quatre ans d'une flore analytique du département des Alpes-Maritimes. Ce travail, qui s'adresse bien plutôt aux amateurs étrangers qui viennent passer l'hiver à Nice, à Menton ou à Cannes, qu'aux savants, est aujourd'hui bien ou mal achevé, et j'en ai commencé depuis huit jours l'impression à Menton même.

Un infatigable botanophile anglais, M. Hawker, m'a rapporté ce printemps, des montagnes de Menton, une plante dont je n'avais trouvé que quelques brins insuffisants, il y a vingt ans, et que j'avais négligée. J'en ai cherché vainement la description dans le *Prodromus*, dans Walpers, dans Bertoloni, ainsi que dans les livres et les herbiers que j'ai pu consulter à Turin au mois de mai. C'est un Cytise, et je pense non-seulement que c'est une espèce nouvelle, mais que son aspect ne la rapproche d'aucune de ses congénères. — Je vous envoie tout ce que j'en possède, avec prière d'en garder la moitié; je soumets la plante à votre examen et à celui de M. Cosson, ce juge si compétent en plantes méridionales. Dans le cas probable où ma plante serait trouvée nouvelle, je regarderai comme une amabilité de votre part si vous voulez bien lui donner le nom que vous jugerez à propos. Mais il faudrait dans ce cas que cela fût fait tout de suite, c'est-à-dire dans la séance de vendredi 27. L'impression de mon livre s'opère très-lentement et ne me prendra guère moins de cinq à six mois; mais, comme les Légumineuses se trouvent au premier quart, il faut qu'avant le 15 août je sois fixé sur le sort et sur le baptême de mon Cytise.

M. Cosson n'étant pas actuellement à Paris, M. Fournier veut bien se charger de répondre sur ce sujet à M. Ardoino (1).

(1) Voici la description de la plante envoyée par M. Ardoino, que M. Eug. Fournier considère comme nouvelle :

CYTISUS (*Corothamnus* Spach) ARDOINI Fourn. — Fruticulus cinereo-sericeus, pedalis, procumbens, foliis trifoliolatis, petiolatis, foliolis parvis, lineari-oblongis, obtusis; pedi-